



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Présents

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat,
Monsieur CONTE, Vice-Président de Tours Métropole Habitat

Monsieur AUVILLE, Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRESILLION, Madame BROSSARD,
Madame DJABER, Madame FROMIAU, Madame GOBLET, Monsieur GRATEAU, Madame HOSTACHE,
Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT,
Madame QUINTON, et Monsieur VALLET, Administrateurs.

Excusés

Monsieur CHANDENIER, Administrateur, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON
Madame LEMAURE, Administratrice, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Monsieur MIRAULT, Administrateur, dont le pouvoir a été attribué à Mr BOILLE
Monsieur THOMAS, Administrateur.

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, en tant que Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Monsieur MAUPERIN, Chef de service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités d'Indre-et-Loire,

Présidence de Monsieur DENIS, Président

TOURS NORD – 10/12 AVENUE MAGINOT : CESSION DES LOTS 13, 16 ET 17 DE LA COPROPRIÉTÉ CADASTREE BY N°51

(Tranchée C/15)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration que, dans le cadre du projet de réaménagement du haut de la Tranchée, la Ville de Tours avait sollicité le concours de Tours Métropole Habitat, alors dénommé Tour(s)Habitat, dès 2013, en vue de procéder aux acquisitions foncières, ayant dans l'idée d'y intégrer une production nouvelle de logements sociaux.

La Ville de Tours avait informé Tour(s)Habitat de l'émission d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour deux appartements (lots n° 16 et 17, de 32,56 m² et 30,66 m²) situés au sein de la parcelle cadastrée BY n° 51, située 10-12 avenue Maginot à Tours.

Suite à l'accord du Conseil d'Administration, lors de la séance du 14 mars 2013, **Tmh** a acquis ces deux appartements le 27 mars 2013 pour un montant de 130 000 € hors frais divers.

Par la suite, après accord du Conseil d'Administration, lors des séances du 12 décembre 2013 et du 16 janvier 2014, **Tmh** a également acquis le 17 janvier 2014 la totalité de la parcelle cadastrée BY n° 50, comprenant un local à usage commercial (« la Table de Sandrine »), un appartement en comble et le lot 13 de la parcelle cadastrée BY n°51 correspondant à un garage, le tout pour un montant de 264 000 € hors frais divers.

Les 2 appartements de la parcelle BY n°51 sont restés libres au regard de leur état de vétusté avancée et du projet de mutation du quartier porté par la Ville de Tours.

Le garage et le local commercial associé au logement sous comble de la parcelle BY n° 50 ont été libérés suite à la résiliation du bail commercial du précédent exploitant.

Ces dernières années, les modalités de réaménagement du secteur du haut de la Tranchée ont évolué et la Ville de TOURS a émis le souhait de reprendre la maîtrise foncière sur le secteur pour mettre en œuvre le projet.

Par courrier du 21 mai 2026, la Ville de Tours a formalisé son souhait d'acquérir les trois lots de copropriété avec une offre d'achat formulée sur un montant total de 148 641.00 € net vendeur répartie comme suit :

- Les lots n° 16 et 17 constitués des deux appartements de Type 2 au sein de la parcelle cadastrée BY n° 51, pour un montant de 133 641.00 € net vendeur correspondant à la valeur nette comptable de ce bien,
- Le lot n° 13 à usage de garage pour un montant de 15 000.00 € net vendeur,

La Ville de Tours se réserve la possibilité de revenir ultérieurement vers **Tmh** pour l'acquisition du local commercial et de l'appartement sous combles situés sur la parcelle cadastrée BY n° 50, en fonction des besoins du projet de réaménagement.



Après délibération, compte tenu :

- de la politique de réaménagement du Secteur Maginot par la Ville de TOURS,
- de l'offre d'achat formulée par la Ville de TOURS,
- de la durée importante d'inoccupation des biens entraînant un coût notable de perte locative et de frais pour **Tmh**,
- de l'état de vétusté avancé des deux appartements et des coûts inhérents de rénovation,

le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote (les Administrateurs, Elus de la Ville de Tours exerçant leur obligation de dépôt), d'autoriser le Directeur Général à :

- vendre les trois lots de copropriété situés à TOURS, 10 avenue Maginot, lots n° 13, 16 et 17, dans un immeuble cadastré section BY n° 51 au profit de la Ville de Tours, pour un montant total de 148 641.00 €, dont un montant de 15 000.00 € imputé uniquement sur le lot n° 13 à usage de garage,
- à régulariser tout compromis ou promesse de vente inhérents,
- à signer l'acte de vente et percevoir le prix de la vente.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17/09/2026 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**



Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 21/09/2026 à 15:46